

Procès verbal du conseil municipal du vendredi 03 mars 2023

Présents : A. FLACHER, J. GERY, M.-L. NAVEZ, E. BLANC, B. BARDY, A. CLUZEL, J. GIRAUD, Y. GRANGE, N. DEGAND

Excusés : P. DUPINAY, J. LIMONE

Absente : M ROUCHOUSE

Secrétaire de séance : V. CANET

Adoption du PV du conseil municipal du 27 janvier 2023

Aire de covoiturage Secteur Fallot à l'entrée EST du village

Montage du projet et demande de subvention « Fonds Vert » (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des Territoires). Une demande au titre de la DSIL avait été réalisée précédemment mais les services de l'Etat nous ont fait savoir que ce dossier était éligible au « Fonds Vert 2023 », le Fonds Vert étant un dispositif nouveau mis en place dans le cadre de la Transition Ecologique d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023. Accord du conseil municipal.

Marché de maîtrise d'œuvre : réhabilitation de la STEP du Bourg – Avenant n°2

Suite à une modification du coût des travaux par rapport à ce qui avait été insuffisamment estimé par le bureau d'étude Réalités Environnement, leurs honoraires augmentent de 5 380 euros (19 620 euros initial qui passent à 25 000 euros). En effet, en 2021, l'estimation portait sur un montant de travaux de 280000 euros alors qu'en réalité le coût des travaux est de 490000 euros.

Accord du conseil municipal

A noter que les travaux des lagunes du bourg ont commencé, le curage du 1^{er} bassin est terminé.

Compte de gestion 2022 Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses 265 436,22 €

Recettes : 382 289,73 €

Excédent : 116 853,73 € qui sera reporté au budget 2023 en investissement

Section d'investissement

Recette : 227 099,96 €

Dépenses : 152 939,23 €

Excédents 74 160,73 € qui sera reporté au budget en investissement. A noter qu'il faut également tenir compte des restes à réaliser en dépenses pour avoir une vision précise de l'excédent de l'année écoulée

Approbation du conseil municipal. Le détail par article est visible en mairie aux heures d'ouverture.

Compte administratif 2022 Budget Assainissement collectif

Section de fonctionnement

Dépenses 26 562,10 €

Recettes : 50 574,56 €

Excédent : 24 012,46 € qui sera reporté au budget 2023 en investissement

Section d'investissement

Réception : 158 197,06 €

Dépenses : 16 151,28 €

Excédent : 142 045,78 € (qu'on va utiliser en 2023 pour les lagunes)

Approbation du conseil municipal. Le détail par article est visible en mairie aux jours et heures d'ouverture.

⑩ **Subvention exceptionnelle au Sou des Écoles du RPI pour la classe Découverte « Bed and Breakfast »**

Subvention de 1440 € soit 24 enfants x 60 € par enfant comme le conseil s'y était engagé lors de la réunion de janvier dernier. Accord du conseil

⑩ **Projet de passage éclairage public en Leds : demande de subvention auprès de la Région AURA par l'intermédiaire du Parc Naturel Régional du Pilat**

L'étude réalisée par le SIEL pour l'ensemble des candélabres fait ressortir une économie de 4000 euros par an (abonnement et consommations sensiblement réduits ainsi que le coût de l'entretien annuel). Le reste à charge communal s'élève à 48000 euros qui pourrait peut être faire l'objet d'une aide de la Région AURA dans le cadre du projet « ciel étoilé ». (aide maximum de 15000 euros)

Le retour sur investissement se ferait sur 11.8 années. Accord du conseil pour faire la demande de subvention.

⑩ **Installation d'une signalétique réglementaire sur le territoire communal**

Reporté à la prochaine réunion.

⑩ **Présentation de la révision de la Charte du Pilat**

Présentée par ML Navez. Les élus doivent faire remonter d'ici fin avril début mai leurs remarques sur le projet de charte pour la période 2025-2041.

Pour faciliter ce travail, une répartition selon les 5 axes du projet a lieu :

Axe 1 : gestion maîtrisée des espaces et des ressources : M Navez, M. Rouchouse

Axe 2 : des modes de vie plus sobres et solidaires : B Bardy, P Dupinay

Axe 3 : des modes de production durables en lien avec la consommation locale : N Degand, A Cluzel

Axe 4 : un parc acteur du territoire régional et au-delà : J Gery, J Giraud, V Canet

Axe 5 : mobilisation de tous les citoyens pour changer d'ère : Y Grange, E Blanc, J Limone

Le retour du conseil municipal vers M Navez est attendu pour le 15 avril, à la suite de quoi une synthèse sera effectuée et adressée au Président du Parc.

Questions diverses

◦ **Opération Pilat propre du 17 au 26 mars**

◦ **Projet autour de la friche industrielle du Briat Sud afin d'essayer de donner une seconde vie à ce bâtiment** : étude portée financièrement par le SCOT des Rives du Rhône et EPOA afin de déterminer, d'ici l'automne, des scénarios possibles. A suivre.

◦ **Démission de Julien Limone du poste de 3ème adjoint** de la mairie validée par la préfecture le 3 mars. M. Limone reste conseiller municipal et il sera remplacé par Emilie Blanc

comme 3ème adjointe à la mairie. L'élection et l'installation officielles de Mme Blanc aura lieu lors de la prochaine réunion d'avril.

- **Mail du 22 février de M. S. Gache** qui proposerait ses services dans le domaine du Plan Communal de Sauvegarde ; il fait part également de son projet d'implantation d'un support antenne hors tout <18 m. Des précisions lui ont été demandées par retour de mail pour ce dernier point : pas de réponse à ce jour.

- **Formation PHARE** (lutte contre le harcèlement scolaire) organisée par les Directrices des écoles du RPI et destinée à tous les acteurs de l'école (enseignantes, personnels de mairie, personnels en charge du péri scolaire et élus. Cette formation jugée très intéressante par les participants a été organisée en application de la loi du 22 Février 2022 qui permet la judiciarisation en cas de harcèlement entre enfants à l'école. En effet, une victime de harcèlement à l'école peut dorénavant déposer plainte jusqu'à 6 ans – 1 jour après les faits. D'où la proposition (retenue par les différents partenaires de l'école) de tenir un cahier de liaison où devront être consignés les éléments constatés. A noter que les directrices des écoles restent les destinataires des incidents relevés ; il leur reviendra la charge et, à elles seules, de donner la suite qu'il convient.

- **Election sénatoriale** en septembre 2023
Visite des candidats de la liste « Ensemble pour la Loire » le vendredi 7 avril à 10h15. Tous les membres du conseil y sont conviés.

- **Remerciement Club football de Maclas** pour la subvention 2022
- **Spectacle Théâtre** les 18 et 19 mars prochains à la salle municipale.
- **Présentation** de l'association « Des pierres et des hommes » par M. Declerck

Prochain Conseil Municipal le 07 avril 2023